Lavaux : des lendemains qui déchantent

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1977)**

Heft 412

PDF erstellt am: **10.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1018732

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Les publicitaires redoublent d'efforts

Les spécialistes de la publicité ont, dans leur grande majorité, traversé sans trop de dommages les dernières années de crise. En moyenne, les investissements publicitaires se sont accrus, pour les années 1970-1975, de moitié. Ce sont de tels chiffres, qui révèlent en définitive l'ampleur croissante du conditionnement des consommateurs... et la minceur extrême des efforts entrepris pour contrer cette offensive, ou tout au moins pour stimuler l'esprit critique des « acheteurs » face aux « vendeurs ». Un peu plus de détails ! [1]

Au premier rang des investissements publicitaires sur le plan international, les Etats-Unis, bien sûr, à la fois en chiffres absolus, par habitant et en pour-cent du produit national brut. Suivant les critères de classement, suivent dans un ordre qui peut donc varier mais assez loin derrière, le Danemark, la Suisse, le Canada, les Pays-Bas, la Norvège, l'Allemagne, le Japon. En tout état de cause, pendant les dernières années d'euphorie, 1971-1973, la progression a été la plus sensible en Grande-Bretagne, au Japon et en Suisse (où l'on enregistrait pourtant, en 1975, un recul momentané des investissements en question).

Comme dans beaucoup d'autres domaines, les chiffres reçus en Suisse à ce chapitre sont sujets à caution, faute de bases statistiques sérieuses. On parlait d'un total de 2,5 à 3 milliards il y a deux ans. L'agence de publicité Advico, qui semble s'est livrée à des calculs sérieux en la matière, parvient à un chiffre de 1,7 milliards, constatant par ailleurs que les sommes traditionnellement admises, faute d'estimations régulières d'un quelconque organisme professionnel, sont le résultat d'extrapolations pour le moins hasardeuses, à partir de données qui datent de 1964 (dans une thèse de doctorat, un spécialiste estimait alors à 456 millions les frais de diffusion et 856 millions les frais de production et d'administration...).

Premier bénéficiaire de la manne publicitaire en Suisse, la presse quotidienne, comme en Norvège, en Grande-Bretagne et en Suède (dans ce dernier pays, les journaux parviennent même à drainer 70 % de la publicité disponible, du fait notamment de l'absence de « spots » publicitaires à la radio et à la télévision). Entre 1970 et 1975, toujours selon les calculs de Advico, la part des journaux aurait même augmenté, de 38 à 47 % de l'ensemble, au détriment, surtout, de celle des « magazines » (de 25 à 18 %). Les chiffres en question (en millions de francs suisses) :

	1970	*1971*	*1972*	*1973*	*1974*	*1975*
Journaux	404.0	496.0	614.0	700.0	766.0	784.0
Magazines	266.9	278.4	308.7	346.1	337.0	310.7
Presse, total	670.9	774.4	922.7	1 046.1	1 103.0	1 094.7
Télévision	52.2	58.9	78.4	86.9	95.9	98.5
Radio	—	—	—	—	—	—
Cinéma	8.0	8.0	9.0	9.0	10.0	10.0
Affichage	36.5	38.0	42.5	46.5	50.0	52.0
Par la poste	193.0	203.0	207.0	270.0	280.0	278.0
Divers	100.0	110.0	130.0	140.0	160.0	150.0
Total	1 060.6	1 192.3	1 389.6	1 598.5	1 698.9	1 683.2

[1] Voir la publication d'Advico « International Advertising Investments 1970-1975 » (Adresse utile : Advico, Werbeagentur, Crockhausen, 8044 Zurich).

Lavaux : des lendemains qui déchantent

Pas de doute : c'est une bonne chose pour la démocratie que le « contre-projet » gouvernemental ait été balayé lors de la dernière votation cantonale sur Lavaux. Le pire aurait été que les propositions du Conseil d'Etat, tout juste bonnes à justifier de la figuration dans des débats contradictoires, aient convaincu le peuple souverain. Et ce, indépendamment de la valeur des arguments développés par Franz Weber et son équipe.

Reste que la campagne a été en définitive décevante. Face à une opinion qui ne demandait qu'à être convaincue, le problème de fond a été, à une ou deux exceptions près, escamoté.

Peut-être était-il trop tard pour descendre sur le terrain mettre à jour les aspects pratiques de l'entreprise de sauvetage ? A la limite, pourquoi ne pas demander un délai pour faire l'inventaire précis des données du problème ? L'enjeu, pour une fois, s'y prêtait : rarement votation s'est plus facilement prêtée à illustration ! Une occasion a été manquée.

Les suites légales

Cela posé quelles suites donner à l'initiative « Sauver Lavaux » qui a eu les faveurs des citoyens vaudois dans leur majorité, à défaut de convaincre les vignerons de Lavaux, directement concernés (deux autres districts viticoles, Rolle et Aubonne, se sont également montrés réservés) ? « Nous avions déjà les moyens légaux de protéger Lavaux... », déclarait au lendemain du vote le conseiller d'Etat vaudois Marc-Henri Ravussin, responsable du Département des travaux publics, reprenant des arguments longuement développés pendant la campagne. En tout état de cause, ainsi en a décidé le peuple, il faudra aller plus loin que la Loi cantonale sur l'aménagement du territoire (1964) et celle sur la Protection des sites (1969). Et cette volonté de protéger spécialement

Lavaux devra se traduire dans la rédaction de la loi d'application du nouvel article constitutionnel. Tout de suite, une série de questions pratiques, parmi d'autres !

— Qu'est-ce que « Lavaux » au juste ? L'attention doit-elle se concentrer sur le vignoble exclusivement ? englobera-t-on dans le train de mesures à venir les zones complémentaires, les « hauts » de Lavaux qui, il faut l'admettre, font partie intégrante du paysage en question ? descendra-t-on jusqu'aux rives du Léman, comme un aménagiste zurichois mégalomane avait prévu de le faire dans les années septante, sous le signe de Balcon du Léman SA, vouant toute la région au tourisme de luxe ?

— Quelle attitude adopter à l'égard des communes concernées : dans les futures zones légalisées, admettra-t-on une quelconque extension des agglomérations ou « stabilisera-t-on » définitivement la population ?

— Plus concrètement encore : qui devra faire partie de la commission chargée d'élaborer un projet de loi ? Les autorités de Lavaux, qui toutes se sont prononcées contre l'initiative, le gouvernement cantonal, qui prêchait pour un contre-projet bidon ? Le mouvement Franz Weber, concerné mais quelque peu étranger à ce genre de réflexion ?

Sur le plan économique et financier, le respect de l'esprit de l'initiative ne posera pas moins de problèmes délicats. Selon les normes reçues de l'aménagement du territoire, les terrains concernés peuvent être, dans leur grande majorité, considérés comme « équipés », soit constructibles : cela tient à la configuration du terrain, ces pentes qui descendent en « lanières » communales vers le lac, où la vigne et les « hauts » ont toujours été complémentaires.

On doit donc s'attendre que le Tribunal fédéral soit saisi de nombreuses demandes en « expropriation matérielle », émanant de propriétaires frustrés dans leur éventuel désir de construire. A notre connaissance, ces interpellations du TF seront sans précédent, dans leur ampleur et dans l'importance des sommes en jeu. Au moins sera-ce l'occasion de défricher un terrain... législatif !

Reste un avertissement salutaire. Il s'agit maintenant de dépasser le coup par coup, les opérations de sauvetage limitées, aussi justifiées soient-elles. Seule la mise au point de principes généraux en la matière permettant d'aller plus loin que des manifestations épidermiques qui, ailleurs, pourraient prendre la forme d'un conservatisme à tout crin, aussi nocif que la fâcheuse expansionnite des promoteurs immobiliers. En ce cas, la votation sur le Lavaux tombait bien, au moment où le Pays d'Enhaut, la région morgienne et le district de Nyon commencent à élaborer leur plan directeur régional, au moment où la région d'Aigle fait de même dans le cadre de la Loi fédérale sur les investissements dans les régions de montagne : il faudra, là, faire la part belle à l'aménagement des sites !

Un an après la votation fédérale sur la loi sur l'aménagement du territoire selon les adversaires du texte, dont le refus signifiait le respect de l'autonomie communale face à une tendance « centralisatrice » et « technocratique », nous voici revenus à la réalité ! Le peuple vaudois s'est imposé, dans l'intérêt général, aux communes en cause... Cette leçon devrait porter, alors qu'un nouveau projet de loi sur l'aménagement du territoire — amputé des éléments concernant l'expropriation dans le cadre des réalisations de plans de quartier, la compensation économique dans l'agriculture et le prélèvement de la plus-value — va être soumis en consultation aux cantons.

Comment faire l'opinion?

Intéressante, la querelle « 24 Heures »-Parti radical vaudois, accusé très clairement, dans les colonnes du principal journal vaudois, de s'être « dégonflé » lors des deux scrutins, « paquet financier » et Lavaux !

Les radicaux vaudois répondent en citant le chiffre de leurs dépenses, de leurs pavés publicitaires (avec une légère allusion, comme en passant, aux ressources que les dits pavés ont procuré au quotidien), de leurs circulaires.

Et pourtant, ce que les journalistes ont écrit tout haut, chacun l'a remarqué et observé.

Pourquoi ce hiatus ?

Les radicaux vaudois oublient deux choses.

Dans des scrutins importants, ils ont fait campagne avec les Neinsager ou choisi le camp Fisher; leur journal « La Nouvelle Revue » donne dans le style oppositionnel de droite et même d'extrême-droite. Comment dès lors pensent-ils pouvoir être crédibles quand, par loyauté envers leur conseiller fédéral, ils changent occasionnellement de ligne et de camp ?

Nulle part n'a été sensible leur engagement physique, c'est-à-dire l'engagement de leurs responsables, dans de vrais débats contradictoires.

La peur de l'impopularité

Les refus de participer à ces affrontements furent nombreux et notés. Et pourtant en d'autres circonstances, ils aiment tant à être vus... En fait, la peur de l'impopularité les obligeait à garder la chambre; c'est aussi simple que cela.

Par fusillade ou pendaison

Lors des XII Etats généraux des Communes d'Europe, à Lausanne, siégeant sur la scène, face au public des congressistes, les invités d'honneur et les membres du comité. Leur identité était révélée par des cartons, en lettres géantes, visibles même pour un myope assis à la dernière rangée de la galerie.

Au centre, le président de la Confédération, M. Furgler, était encadré par MM. Lugger et Cravatte. La balle et le chanvre, le revolver et la corde. Et ressortait avec plus de relief encore le côté enfant de chœur monté en graine du chef du Département de la justice et de la police.